



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1

Commune de LA SALLE LES ALPES

n°22.02.11

Rapporteur : Sophie PAUMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 03 mars 2022

Date d'affichage : 03 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le neuf mars à dix-huit heures trente

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire

Etaient Présents :

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE Adjoints,
Virginie DEMONSSAND, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND, Jean-Claude VINATIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO
Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Muriel FINE
Isabelle DESMALLEES ayant donné pouvoir à Emeric SALLE
Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Jean-Claude VINATIER
Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Nathalie FORM a été élue secrétaire de séance

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 14

Objet : Tableau des effectifs au 1^{er} avril 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

AR Prefecture

005-210501615-20220309-220211-DE

Reçu le 18/03/2022

Publié le 18/03/2022

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} avril 2022

Le Conseil Municipal est invité à approuver les modifications du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Cadres d'emplois et grades supprimés	Cadres d'emplois et grades créés	Durée hebdomadaire des Cadres d'emplois créés
Cadre d'emplois des Techniques		
1 rédacteur principal de 2 ^{ème} classe 1 adjoint technique	1 rédacteur principal de 1 ^{ère} classe 1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe 1 adjoint technique	TC TC TC
Cadre d'emplois des Opérateurs des activités physiques et sportives		
1 adjoint technique	1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TNC

Le tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} avril 2022 est arrêté comme suit :

1 - EMPLOIS PERMANENTS			
Services administratifs			
Cat	Libellé du grades	Nombre d'agents	Temps de travail
Cat A	Directeur Général des Services	1	TC
	Attaché principal	1	TC
Cat B	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	3	TC
	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	TC
	Rédacteurs	3	TC
Cat C	Adjoints administratifs principaux de 1 ^{ère} classe	2	TC
	Adjoints administratifs principaux de 2 ^{ème} classe	1	TC
	Adjoints administratifs	1	TC
Total		13	
Service animation – culture- patrimoine :			
Cat A	Attaché de Conservation du Patrimoine (poste non occupé)	1	TC
Cat C	Adjoints d'animation territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	TC
Cat C	Adjoint du Patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	TC
Cat C	Adjoint du Patrimoine	1	TC
Total		4	
Entretien			
Cat C	Adjoint technique	1	TNC

AR Prefecture

005-210501615-20220309-220211-DE

Reçu le 18/03/2022

Publié le 18/03/2022

	Adjoint technique	1	TC
Total		1	
Police Municipale			
Cat B	Chef de service principal de 1ère classe	1	TC
Cat C	Brigadier-chef principal	1	TC
Total		2	
Services techniques			
Cat B	Ingénieur territorial	1	TC
Cat B	Rédacteur Principal de 1ère classe	1	TC
Cat C	Agents de maîtrise principaux	4	TC
	Agent de maîtrise	2	TC
	Adjoints techniques principaux de 1ère classe	5	TC
	Adjoints techniques principaux de 2ème classe	2	TC
	Adjoints techniques	1	TC
Total		16	
Sport			
Cat C	Adjoints techniques principal 2 ^{ème} classe	1	TNC
	Adjoint technique	1	TNC
Total		2	
Services scolaires			
Cat C	ATSEM principal de 1ère classe	1	TC
	ATSEM principal de 2ème classe	1	TC
Total		2	
Total emplois permanents		40	
2 - EMPLOIS NON PERMANENTS			
Emplois saisonniers (article 3 I 2°)			
Cat B	Piscine : - Chef de bassin	1	TC
Cat C	- Maîtres Nageur Sauveteur	3	TC
	- caissières	4	TNC/TC
	Agents de Surveillance de la Voie Publique	2	TC
	Culture - Patrimoine (Musée Eté et Hiver)	1	TNC
	Mairie : adjoint administratif	1	TC
	Services techniques : adjoints techniques	10	TC/TNC
Remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un autre agent contractuel (article 3-1)			
Cat C	Service scolaire : adjoint technique	1	TC
Accroissement temporaire d'activité 3I1°			
Cat C	Service scolaire : adjoint technique	1	TNC
Total		24	
Cat C	Vacataire : école délibération n°20 06 16 du 30 septembre 2020	1	TNC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

➡ Approuve les modifications proposées ;

AR Prefecture

005-210501615-20220309-220211-DE
Reçu le 18/03/2022
Publié le 18/03/2022

↳ **Arrête** le tableau des effectifs tel que ci-dessus ;

↳ **Autorise** M. le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires en ce sens.

Fait et délibéré en séance le 09 mars 2022

Le Maire

Emeric SALLE

